Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Palefrenier, veuillez visiter :
capapalefrenier.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Épreuves E3.1 et E3.2 pour toutes spécialités

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/2025-605 du 2 octobre 2025

(Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves générales E1, E2 et E3 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole).)

Épreuve Générale E3

L'épreuve terminale E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement social ».
Elle est affectée du coefficient 2
et comporte 2 parties indépendantes :
- une épreuve E3.1 affectée du coefficient 1,
- une épreuve E3.2 affectée du coefficient 1.

L'épreuve terminale E3.1	
Elle valide la capacité CG3.1 « Adapter son langage et son comportement aux situations de communication ».	
Forme, coefficient et évaluation	*Pour une part,* *C'est une épreuve orale de langue vivante, affectée du coefficient 0,5 et d'une durée de 10 minutes et pour laquelle le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 15 minutes.* *L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôle dans une situation de la vie quotidienne (parler de soi, de sa famille, du lieu où l'on vit, de ses loisirs, de son futur métier…).* *Elle a pour support une fiche décrivant la situation de communication, rédigée en français, remise au candidat par l'examinateur.* *Elle se déroule en 2 temps :* *- pendant un temps n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu en langue étrangère : il se présente et présente la situation de communication ;* *-puis l'épreuve se poursuit par une interaction, en langue étrangère, avec l'examinateur.* *L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers. L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale.* *L'examinateur est un enseignant de langue vivante.* *Pour une autre part,* *C'est une épreuve orale de français, affectée du coefficient 0,5.* *Elle a pour support* ***le dossier de 2 fiches constitué pour l'épreuve E3.2.*** *L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.* *L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale**,*** *pendant l'épreuve orale E3.2.* *La grille correspondant est indiquée dans le tableau annexe sur Chlorofil* *L'examinateur est un enseignant de lettres.*

L'épreuve terminale E3.2	
L'épreuve valide la capacité CG3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif » ***contextualisée dans le cadre de l'entreprise****.* *Elle vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 « Insertion du salarié/employé dans l'entreprise/structure » du référentiel de formation du CAP agricole.*	
Coefficient	*Elle est affectée du coefficient 1.*
Forme	*prend la forme d'une épreuve orale sur dossier d'une durée de 15 minutes.* *Le candidat se présente à l'épreuve* ***avec un dossier constitué de 2 fiches*** *décrivant un emploi réel observé dans une entreprise/structure de stage, d'apprentissage …* *- La première fiche présente l'organisation employeuse,* *- La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi.* *Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi et les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.* *L'épreuve se déroule en 2 temps :* *- présentation pendant 5 minutes maximum de l'emploi observé,* *- questionnement du jury pendant 10 minutes. Durant cet échange, le candidat est amené à se positionner quant à son employabilité personnelle dans l'emploi présenté.* ***Le candidat qui ne produit pas le dossier ne peut pas présenter l'épreuve.***
Evaluation	*L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.* *L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *– un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion,* *– un professionnel du champ professionnel.* *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.* *Pour rappel : Cette épreuve orale est également support d'évaluation pour la capacité CG3.1. L'examinateur enseignant de lettres évalue les capacités d'expression du candidat à partir de la grille critériée nationale distincte de celle de l'épreuve E3.2*

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.